



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 24 mai 2019

Présents : Patrick ABRAHAM, Freddy CATTANI, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusée : Émilie BLANC avec pouvoir à Jérôme GRECARD

Absent : Jacques COLIN

Secrétaire de séance : Patrick ABARAHAM

Ouverture de la séance à 20h20

Approbation du Procès-Verbal du 12 avril 2019

Le Procès-Verbal du 12 avril est adopté sans remarque par les présents et pouvoir (8 pour) et 1 abstention (AD).

1- Décision modificative n°1 : devis SCEB

Le maire présente le devis de la SCEB établi suite au devis du changement du transformateur de Très la Ville dans lequel n'apparaissent pas le démontage et le traitement de ce transformateur qui appartient à la commune. Ce devis d'un montant de 2377 € n'avait pas été inclus dans le budget.

Le maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2151 (21) – 200 : réseaux de voirie	-500,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	2 377,00		
21578 (21) : Autre matériel et outillage	-720,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outill	- 1 157,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après délibération, le conseil adopte cette décision modificative telle qu'elle a été présentée à l'unanimité des présents et pouvoir (8 voix).

2 – Encaissement des ventes de bois par l'ONF

Alexandra Depraz précise que les modalités d'encaissement ne changent pas et que l'ONF n'encaissera pas les ventes de bois.

Point devenu sans objet.

3 – Certification PEFC

Alexandra Depraz présente le système de certification des forêts qui est censé garantir une gestion durable des forêts mais elle précise que ce label n'a pas beaucoup de sens, surtout pour une commune comme la notre qui gère ses forêts en forêt jardinée. Elle propose de ne pas renouveler la certification et de se renseigner plutôt sur le label FSC.

Après délibération et considérant que le label PEFC n'apporte pas de plus-value environnementale, les élus décident de ne plus soutenir le label PEFC à l'unanimité des présents et pouvoir.

4 – Médiathèque : point lecture - gratuité

La CCHJSC, en liaison avec la commune de La Pesse, ouvre un point lecture à Alvéoles. Afin de faciliter l'accès à ce lieu aux jeunes, il est proposé que la commune offre l'abonnement à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans et résidant sur la commune. Il est précisé que la commune offre la carte avantage Jeunes qui permet un accès gratuit à la médiathèque pour les jeunes de 12 à 18 ans qui en font la demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité des présents et pouvoir d'offrir l'abonnement à la médiathèque pour tous les enfants de la commune âgés de 5 à 11 ans.

5 – Dossier Effilogis

Patrick ABRAHAM précise que l'aide sur la phase étude est maintenue mais que la demande d'aide sur la phase travaux n'a plus lieu d'être puisque le dossier a été retiré.

6 – Transfert de compétences Eau / Assainissement à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude

Le maire rappelle que la loi Notre prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement, incluant la gestion des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020. Il présente la proposition de délibération proposée par la communauté de communes pour s'opposer à ce transfert.

Les élus précisent que, considérant l'urgence environnementale au niveau des bassins du tacon et de la Bienne, vu l'avancée de la réflexion et les choix faits suite à la mise en demeure de l'Etat pour la mise aux normes de l'assainissement collectif de la commune, considérant qu'une étude de fusion de communautés de communes est en cours, il apparaît prématuré de conduire une étude de préfiguration du transfert de ces compétences.

Après délibération, le conseil décide de s'opposer au transfert automatique des compétences eau et assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, de demander le report du transfert de ces compétences au 1^{er} janvier 2026 et disent qu'il est prématuré de conduire une étude de préfiguration du transfert de ces compétences à l'unanimité des présents et pouvoir.

7 – Atelier partagé : localisation, frais d'accès, statut du terrain dans le projet

Sylvain DIONNET informe que l'atelier était prévu sur le pignon ouest de la salle Polyvalente, puis qu'après réflexion, ce lieu a semblé ne pas être le mieux adapté. La commune pourrait proposer le terrain situé au-dessus du terrain de foot de Très La Ville (foncier qui appartient à la commune, réseaux proches et faciles à raccorder, bonne visibilité, accessibilité etc.)

Après débat, il est décidé de donner un accord de principe pour la mise à disposition de cette partie de parcelle et la prise en charge des raccordements réseaux.

Un courrier sera envoyé à la Communauté de Communes dans ce sens.

8 – Voirie :

- Présentation du travail de l'expert foncier

Alexandra Depraz et Jérôme Grenard rappellent l'historique de la présence des chemins dans le domaine privé de la commune qui découlent de la dissolution de l'association foncière. Ils existent dans le cadastre comme chemin d'exploitation mais ce n'est pas un statut légal qui existe pour une commune. Les 2 dénominations valables pour le classement des chemins sont « chemin rural » ou « voie communale ».

Alexandra présente le travail de la commission voirie. Il est proposé de déclasser certains chemins et de ne garder dans le domaine privé que les chemins qui sont dans une logique de bouclage de sentier, qui sont sur des parcours de randonnée. Ceux qui desservent un domaine privé seraient rendus aux riverains.

Ceci pourrait être englobé dans une révision du PLU qui sera lancée à l'automne.

- Délaié de la Serra : présentation de la demande de M.Guiennet et de la proposition du Conseil Départemental

Jérôme Grenard présente la demande de M.Guiennet pour la construction d'un garage qui empièterait sur une partie du délaié appartenant au Département. La seule solution serait que le département cède le chemin à la commune et que la commune le recède à M.Guiennet. Il faudrait aussi qu'un droit d'accès soit laissé aux riverains.

Cela paraît compliqué dans l'immédiat, il manque des éléments de réponse.

Questions diverses :

- Maintien du service public de l'ONF

La commune a été destinataire d'un courrier des syndicats Snupfen solidaires et CGT forêt de demande de soutien à l'ONF.

- Point sur le dossier de réhabilitation du bâtiment communal de Très La Ville

Patrick Abraham fait un point sur l'avancée du dossier, l'appel d'offres est en cours et la visite optionnelle du chantier par les entreprises a eu lieu. Il rappelle que le dossier a pris du retard du fait du retard dans la remise des documents nécessaires par la maîtrise d'œuvre et demande que le conseil se positionne par rapport à l'application des pénalités de retard. L'ensemble des élus se prononce favorablement.

- Point sur le dossier Assainissement

Le 2ème COPIL a eu lieu. Les services de l'eau ont émis un avis favorable sur le dossier mais l'agence de l'eau semble ne pas pouvoir aider tous les travaux (seulement la réhabilitation et pas la création). Le dossier doit donc être encore travaillé pour la recherche de financement et l'établissement du dossier pilote. Les travaux seront donc repoussés à 2020.

Informations diverses :

- Subvention pour voyage scolaire PERRIER Stéphane en Italie
- Fleurissement : la commune a gagné un prix de 50€

Prochain conseil le 21 juin à 20h00

La séance est close à 23h30.

I.HEURTIER

